

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2019

Délibération n°2019 – 16 : exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés.

Vu l'article R719-50 du code de l'éducation modifié par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019,

Vu la délibération n°29/2019 du conseil d'administration de la ComUE PSL en date du 16 mai 2019,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 octobre 2019,

## DECIDE

L'exonération partielle des droits d'inscription du diplôme de master, pour les étudiants étrangers hors Union européenne, au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Nombre de votants: 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0.

Le président du conseil d'administration de

l'Ecole nationale des chartes

Louis GAUTIER